

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2025

- Prix de vente de la parcelle N°7 du lotissement de chez Giet (202502D001)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix de vente à 39,50€/m² ;
- D'inscrire une clause dans les actes interdisant la revente de terrains nus sur l'ensemble du lotissement avant dix ans afin d'éviter toute spéculation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces terrains et à signer tous documents nécessaires à ces ventes.
- Concernant le lot N°7 la répartition est la suivante

Prix de vente du lotissement : 39,50€/m ²						
Lot	Référence cadastrale	Surface	Prix TTC payé par l'acheteur	Marge taxable	TVA	Acquéreur
7	AL 684	830 m ²	32 785 €	16 363,38 €	3 272,68 €	Cst MESSAN-TAVARES

- Adhésion au SIPAR (202502D002)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au SIPAR.

LE MAIRE,



PASCAL GILLARD